



Compte rendu du Conseil de l'ED SIMME du 13 février 2020

Présents : L. ACHERAR, C. COUPEAU, S. DUBOIS, F. GAYMARD, D. HALM, W. HAFSA, A. LACOMBE, A. MAITRE, A. MURA, I.O. POP, M. RAMOS ORTEGA, V. RAT, V. VIGNERAS

Excusés : P. BELLEVILLE, P. BUGNON, D. LEMONNIER, C. MABRU, T. ROGAUME, A. DOLMAIRE

Procuration : L. LEPETIT à A. MAITRE

Invités : H. EIJSBERG, A. LESCEVE

Le compte rendu de la réunion du Conseil est construit à partir du Power Point projeté en séance et corrigé selon les remarques faites en cours de réunion (annexe 1).

Ordre du jour (planche 2)

10h - 12h00

- 1/ Approbation du compte rendu du Conseil du 03/10/2019
- 2/ Modification de la composition du Conseil
- 3/ Bilan recrutements institutionnels 2019
- 4/ Condition de soumission d'article (modification du Règlement Intérieur)
- 5/ Renouvellement des représentants des doctorants (modification du Règlement Intérieur)

12h00 – 14h : Déjeuner

14h-16h

- 6/ Tribune libre des doctorants
- 7/ Insertion professionnelle 2019
- 8/ Bilan de la formation thématique sur l'hydrogène, vecteur énergétique
- 9/ Bilan financier 2019 et budget ComUE 2020 pour les formations doctorales
- 10/ Calendrier HCERES
- 11/ Questions diverses

I. Approbation du compte rendu du Conseil du 03 octobre 2019 (planche 3)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Modification de la composition du Conseil (planche 4)

D. HALM annonce que Christelle BARTHET quitte son poste à compter du mois de février 2020 et sera remplacée par M. Philippe BELLEVILLE, présent lors des prochains conseils.

D. HALM confirme la nomination définitive de la nouvelle Gestionnaire de l'École Doctorale SIMME de Limoges, Aurélie LACOMBE, en remplacement de Mathilde LECONTE.

Suite au départ à la retraite de Serge HUBERSON, Thomas ROGAUME le remplacera à titre transitoire. Enfin, suite au remplacement de Y. NADOT à la fonction de Directeur adjoint de l'ISAE-ENSMA en charge de la Recherche et des Etudes Doctorales fin décembre 2019, M. Denis LEMONNIER entre au Conseil de l'ED SIMME

III. Bilan des recrutements institutionnels 2019 (planche 5)

D. HALM précise que nous étions en fin de régime transitoire l'an dernier. L'UP maintient son niveau de recrutement sur les financements du Ministère. Les financements institutionnels sont stables. Pour l'Université de Limoges, une petite diminution du nombre de bourses est à souligner tandis que l'ENSMA subit une baisse plus notable. Au total, il y a une diminution des financements institutionnels consécutive à l'arrêt des financements récurrents de la région, avec une compensation partielle par les AAP.

S. DUBOIS ajoute que la baisse entre 2018 et 2019 représente 30.

IV. Discussion sur la condition de soumission d'article (planche 7)

D. HALM fait un rappel du Règlement à ce jour : le doctorant doit avoir soumis une publication lors de ses trois années de thèse. Un bilan a été fait sur la cohorte 2019 (planche 6). Ces données relèvent qu'une grande majorité (69%) des doctorants arrive le jour de leur soutenance avec au moins un article accepté, tous établissements confondus.

D. HALM propose une modification du texte du Règlement Intérieur: « Les doctorants sont autorisés à soutenir s'ils justifient d'un article sur leurs travaux de thèse accepté, ou à défaut soumis en fournissant une attestation de démarrage du processus de relecture, dans un Journal Scientifique International à comité de lecture ».

M. RAMOS ORTEGA remarque que parfois l'éditeur accuse réception mais que la « relecture » peut prendre plusieurs mois. Cefait est confirmé par A. MURA.

La modification du R.I. est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

L. ACHERAR demande s'il existe une règle pour l'ordre d'apparition des noms, suivant les disciplines.

M. RAMOS ORTEGA questionne sur la notion de « non référencé ».

V. Renouvellement des représentants des doctorants (planche 8)

D. HALM rappelle règles actuelles sur ce sujet et propose de rajouter la mention à une cadence de renouvellement des représentants doctorants selon un rythme de deux années. Ce principe est approuvé par les doctorants.



W. HAFSA évoque le cas particulier où le titulaire devra soutenir sa thèse (donc manquera le conseil), et le suppléant sera absent pour une autre raison (malade).

D. HALM souligne qu'un tel cas reste marginal.

La modification du R.I. est acceptée à l'unanimité.

D. HALM profite de cette séance pour remercier les doctorants présents de leur participation à cette instance.

VI. Tribune libre des doctorants (planches 9 et 10)

D. HALM dresse un bilan des suites du Conseil du 03/10/2019 en remerciant L. ACHERAR d'avoir présenté les associations des doctorants lors de la Journée de Rentrée des Doctorants du site de Poitiers (11/10/2019).

M. RAMOS ORTEGA demande des précisions concernant le fonctionnement de la formation *Éthique et Intégrité Scientifique*.

H. EIJSBERG répond que l'EIS sera délivrée sous forme de deux sessions de 2,5 journées (en comptant les ateliers qui seront proposés en avril/mai 2020).

C. COUPEAU ajoute que l'EIS a un caractère obligatoire, et par conséquent, cette formation ne valide pas d'heures. D. HALM rappelle qu'elle fait partie des obligations fixées par le Décret Ministériel (Arrêté du 25 mai 2016)

W. HAFSA évoque la formation de *Français* à Limoges, en l'occurrence s'il existe une politique de soutien dans les déplacements des étudiants hors site. D. HALM répond que l'ED peut financer les déplacements des doctorants pour les formations transversales. H. EIJSBERG annonce que cela représente 18 déplacements, et que le coût pour un seul doctorant paraît considérable. D. HALM demande alors s'il pourrait être envisageable de créer une formation spécifique pour les doctorants d'Égletons, au besoin sous forme de visioconférence.

A. MAITRE indique qu'une formation en immersion sur une semaine par exemple serait plus profitable aux élèves ; l'autre solution serait d'organiser des formations sous forme de stage intensif, « Français Langue Étrangère » comme cela existe en anglais.

D. HALM conclut en insistant sur le fait que le « présentiel » semble préférable pour ce genre de formation (par rapport à la visioconférence).

L. ACHERAR demande ce qu'il en est de la *formation de premiers secours*. H. EIJSBERG confirme que la ComUE ne donnera pas suite à cette formation, faute de participants. Par contre, elle financera un MOOC proposé par l'association PhDOOC sur le doctorat et la poursuite de carrière.

L. ACHERAR demande s'il existe un accompagnement spécifique dans le cas de cotutelle pour financer les déplacements de doctorants entre les deux laboratoires. A. MURA indique que c'est au directeur de thèse de s'assurer de l'existence d'un financement dès le départ, avant de signer le Contrat Doctoral.

La direction de l'ED est interrogée sur le planning des futures formations thématiques. Une formation sur les nouveaux défis en aéronautique est programmée pour début juin. Une deuxième abordant les risques nucléaires se tiendra en novembre.

Enfin est évoquée la difficulté pour les doctorants en cotutelle à assister à des formations thématiques, dont les dates ne coïncideraient pas avec la présence en France. Il est répondu que ces situations particulières sont traitées au cas par cas.

VII. Insertion Professionnelle (planches 11 à 14)

D. HALM rappelle le contexte : il s'agit pour l'ED de tester sa réactivité à répondre à des enquêtes sur l'insertion professionnelle et d'évaluer l'efficacité de ses différentes sources d'information (retour direct des doctorants, des directeurs de thèse, consultation des pages LinkedIn). Cet exercice, réalisé sur la cohorte 2019, a permis d'atteindre un taux de réponse de 96% de réponses.

V. VIGNERAS met en garde contre l'utilisation de « theses.fr » en précisant que l'application n'est pas très fiable.

D. HALM fait remarquer que LinkedIn apporte une grande quantité d'information : le nombre d'employés de l'entreprise où le docteur travaille, le lieu exact où est située la société, le secteur de l'entreprise, etc. L'ED incite vivement tous les doctorants à créer leur profil et à l'actualiser régulièrement.

V. VIGNERAS, à Bordeaux, aborde cette question de mise à jour sur LinkedIn et sur les réseaux professionnels au cours de deux réunions annuelles pour bien mettre en évidence l'utilité de cet outil.

A. MAITRE rappelle l'organisation d'une journée de rencontre entre les professionnels et les doctorants : « Recherche et Valorisation – Paysage de l'Emploi » dédiée à l'insertion professionnelle des doctorants de l'Université de Limoges. Elle est prévue pour le 13 mai 2020 et elle sera un moyen d'accompagnement à l'emploi ; cela se passera également sous forme d'ateliers et cette journée sera ouverte à toutes les Écoles Doctorales.

VIII. Bilan de la formation thématique sur l'hydrogène, vecteur énergétique (planches 15 à 17)

D. HALM fait un rappel sur l'organisation de ces deux journées, composées de conférences diverses et d'une visite de la plateforme Lavoisier du CEA Le Ripault à Monts. À l'issue de cette formation, une enquête a été réalisée. Globalement, les avis sont très positifs.

D. HALM indique que cette formation gagnerait à être reconduite aux vues des nombreux retours positifs évoqués et malgré quelques points négatifs (voir planche 17).

D. HALM confirme la réalisation de la prochaine formation thématique sur les nouveaux défis dans l'aéronautique, avec une visite du Musée SAFRAN sur le site de Villaroche.

A. MAITRE évoque une formation sur l'énergie nucléaire qui se tiendrait à Chinon, avec en thème principal la simulation des accidents graves. Cette formation, en partenariat avec EDF, inclurait une visite du musée qui est sur place (Musée de l'Atome) et qui reprend l'histoire du développement du nucléaire en France.

IX. Bilan financier et budget ComUE (planche 18)

D. HALM relate qu'en 2019, le budget initial de 20k€ a été ramené à 15k€, essentiellement du fait de la réalisation d'une seule formation thématique.

H. EIJSBERG affirme qu'il est primordial d'utiliser les crédits quand ils sont octroyés.

C. COUPEAU note que l'évènement le plus « justifiable » reste les JDD.

H. EIJSBERG confirme que pour l'année 2020, 20k€ seront alloués à l'ED.

X. Calendrier HCERES (planche 19)

Le bilan du fonctionnement de l'École Doctorale de janvier 2016 à juin 2020 doit être remis au HCERES à l'automne 2020, accompagné du projet des futures ED. Le calendrier est le suivant : le 06 mars 2020, les établissements définissent le contour des futures Écoles Doctorales, le bilan / projet doit être déposé le 11 septembre 2020.

C. COUPEAU précise que le projet va s'adosser au bilan : il existe une interconnexion entre l'un et l'autre.

A. MAITRE souligne qu'il serait plus simple de réaliser un bilan par établissement. Non seulement les indicateurs quantitatifs ne sont ni collectés ni traités de la même manière par chacun des sites, mais les sites de Poitiers et de Limoges présentant deux projets distincts, il est préférable de les construire sur le bilan de chaque site. V. VIGNERAS abonde dans ce sens : il y a un risque de rendre le projet illisible, s'il est adossé à un bilan qui ne correspond pas à son contour.

XI. Questions diverses (planche 20)

D. HALM informe que le président de REDOC SPI souhaite avoir l'avis des doctorants sur le site de REDOC SPI <https://www.docteurs-spi.org/>.

D. HALM met en garde contre le danger de « l'auto-plagiat », de plus en plus constaté par les services de documentation, lorsqu'un doctorant extrait une publication de sa thèse rédigée en anglais et diffusée sur internet.

H. EIJSBERG informe que cette année, l'Université d'été portera sur le travail, l'environnement, le développement durable. Les sujets abordés seront : le travail et la santé, les ressources rares comme l'eau, l'emploi et la création de richesses : comment le chercheur prend en compte le développement durable dans son travail ?

D. HALM annonce, à propos de la date du prochain Conseil, que suite aux impératifs calendaires dus à l'évaluation HCERES ainsi qu'à l'organisation et la mise en place de la prochaine formation thématique sur l'aéronautique, la date pourrait être repoussée à septembre 2020.



École Doctorale SCIENCES ET INGÉNIERIE
DES MATÉRIAUX, MÉCANIQUE, ÉNERGÉTIQUE

En l'absence de question, la séance est close à 15h30.